

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement: UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires d'écoles.—Demande d'érection de municipalités scolaires.—Erection de municipalité.—Délimitations et annexions de municipalités.—Bureau des examinateurs de Québec.—PÉDAGOGIE : Réformes ! Réformes ! Un aveu important.—Apprenons à bien parler aux enfants.—Petit cours d'économie politique, 20^{ème} leçon : Organisation des tribunaux : Cour des commissaires.—Juges de paix.—Magistrats, (à suivre).—Bibliographie.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictée : Nécessité des exercices physiques.—II, Dictée : Les bons livres.—III, Dictée : La tempête.—Exercices de rédaction.—Sciences élémentaires.—Arithmétique : Problèmes.—Guerre à l'anglicisme.—DIVERS : Poésie : L'oiseau d'hiver.—Littérature canadienne : Mgr. Raymond.—Un canadien à Lourdes.—Petite revue.—Bulletin géographique.—Annonces.

et Hornisdas Desrosiers, en remplacement de M. Damase E. Huctubise.

Demande d'érection de municipalités scolaires

Détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Hélène, dans le comté de Kamouraska, les lots numéros 227 à 234, inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Hélène, et les annexer à celle de Saint-André de Kamouraska, pour les fins scolaires.

Détacher les lots numéros 587, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607 et 608, du cadastre de la paroisse de Saint-Denis, dans le comté de Saint-Hyacinthe, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Charles (paroisse), dans le même comté, pour les fins scolaires.

Erection de municipalité

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 15 octobre dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire tout le canton Patton, dans le comté de Montmagny, sous le nom de “ Sainte-Appoline, ” pour prendre effet le premier juillet 1893.

Délimitations et annexions de municipalités

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 19 octobre dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Jean Deschailions, comté de Lotbinière, le “ village de Saint-Jean Deschailions, ” et de l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par proclamation du 28 décembre 1891.

Cette érection ne prendra effet qu'au premier juillet 1893.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 octobre dernier (1892), de nommer le révérend Joachim Malette, prêtre, commissaire d'écoles pour la municipalité de l'Île Bizard, comté de Jacques-Cartier, en remplacement du révérend J. O. Dubois, qui a quitté la dite municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 octobre dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles de la municipalité du village de la Côte des Neiges, comté d'Hochelega, MM. Calixte Roy, en remplacement de lui-même,